

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/10/2024 - 34973 - 2003 B 00760 - 381 061 027 - A TOUTE VITESSE

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 26/2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93170 BAGNOLET			Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 3 8 1 0 6 1 0 2 7 0 0 0 4 5			Néant ☐ *				
			Exercice N, clos le, 31/12/2023				
			N-1 31/12/2022				
			Brut 1				
			Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	25 182	AC	25 182	
		Fonds commercial (1)	AH	682 290	AI	221 120	461 170
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AC		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 020 071	AL	831 874	188 196
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	8 700	BI	8 700	8 700
TOTAL (II)		BJ	1 736 243	BK	1 078 176	658 067	688 807
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 188	BW	1 188	10 654
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	407 403	BY	52 549	354 853
		Autres créances (3)	BZ	480 091	CA		480 091
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 250 504)	CD	250 619	CE	250 619	250 619
		Disponibilités	CF	997	CG	997	1 419
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	25 520	CI	25 520	28 817
TOTAL (III)		CJ	1 165 818	CK	52 549	1 113 268	1 117 537
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 902 060	1A	1 130 725	1 771 335	1 806 344
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	8 700	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliisations		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SA A TOUTE VITESSE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 724 780)	DA	1 724 780	1 724 780
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	78 629	78 629
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	38 221	38 221
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 750 483)	(1 834 929)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	160 903	84 446
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	252 051
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	518 592	672 139
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	30 706	815
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 014	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	115 405	119 444
	Dettes fiscales et sociales	DY	444 267	546 596
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 000	4 000
	Autres dettes	EA	405 301	372 203
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 519 284	1 715 197
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 771 335	1 806 344
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 247 720	1 715 197
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	54 120	45 558	

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE										Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 045	FB		FC	6 045				
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF					
		FG	2 568 924	FH	5 253	FI	2 574 177	2 795 557			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 574 969	FK	5 253	FL	2 580 222	2 795 557			
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	8 045	458 992			
	Autres produits (1) (11)					FQ	35	55			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 588 302	3 254 603		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	2 355			
	Variation de stock (marchandises) *						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	972 734	1 185 715		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	52 297	25 347		
	Salaires et traitements *						FY	1 075 909	1 208 335		
	Charges sociales (10)						FZ	256 030	237 965		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2°, al.3) - dotations aux provisions	HS				GA	40 894	51 597		
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *									
		Pour risques et charges : dotations aux provisions									
	Autres charges (12)						GE	4 977	2 057		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 406 927	2 711 017		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	181 375	543 587			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 634	1 527		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		400 000		
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	1 634	401 527		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	24 419	16 370		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
Total des charges financières (VI)						GU	24 419	16 370			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(22 786)	385 157			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	158 590	928 744			

Désignation de l'entreprise SA A TOUTE VITESSE				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	61 241	29 254	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	6 936	14 167	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	68 177	43 420	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	64 948	486 455	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	815	401 263	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	101		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	65 863	887 718	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	2 314	(844 298)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 658 113	3 699 550	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 497 209	3 615 105	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	160 903	84 446	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières		HY		
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP		
			{ - Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			AI	8 045	27 605
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	4 970	2 032
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9					
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			65 863		68 177	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
671200 - PENALITES ET AMENDES	19 788	
671300 - Dons et liberalites	1 200	
671800 - AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION	43 959	
675200 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	815	
687100 - Dotations aux amortissements exceptionnels	101	
771800 - AUTRES PROD.EXCEP.GESTION		61 241
775000 - Produits des cessions d'éléments d'actif		6 936
Totalisation	65 863	68 177

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
---	------------------------	------------------------

Totalisation

Désignation de l'entreprise **SA A TOUTE VITESSE**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consecutives a une reevaluation pratiquee au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence		Acquisitions, creations, apports et virements de poste a poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	707 472	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	223 688	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	316 395	KZ		LA	10 235	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	469 927	LC		LD	833	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	1 010 010	LO		LP	11 069		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	8 700	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	8 700	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	1 726 182	OH		OJ	11 069			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation légale * ou évaluation par mise en equivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	707 472	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	223 688	MO			
		Matériel de transport	IV		MP	1 008	MQ	325 622	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	470 761	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	1 008	NH	1 020 071	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ				
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	8 700	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	8 700	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 008	ØL	1 736 243	ØM				

Exercice N clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DERCITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE							Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles			PE	25 182	PF		PG		PH	25 182
TOTAL I			RK	25 182	RM		RN		RO	25 182
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	215 653	QE	3 507	QF		QG	219 160
	immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	306 599	QI	6 294	QJ	194	QK	312 700
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	268 821	QM	31 194	QN		QO	300 014	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	791 073	QV	40 995	QW	194	QX	831 874
TOTAL GENERAL (I + II)			ON	816 255	OP	40 995	OQ	194	OR	857 056

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agence et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agence am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	101	V5	(101)
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7	101	X8	(101)
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU	101	NV	(101)
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY	101		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	(101)		

CADRE C						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations				SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	221 120	6B	6C	6D	221 120	
		6E		6F	6G	6H		
		Ø2		Ø3	Ø4	Ø5		
		9U		9V	9W	9X		
		Ø6		Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	50 819	6U	1 730	6V	52 549	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	271 940	TY	1 730	TZ	UA	273 670
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	271 940	UB	1 730	UC	UD	273 670
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	1 730	UF				
		UG		UH				
		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.J.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

**2056 - Détail des provisions pour hausse des prix
au 31/12/2023**

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres provisions réglementées
au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des provisions pour impôts
au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres immobilisations financières
au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	8 700	UV	8 700	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	62 054		62 054					
	Autres créances clients			UX	345 349		345 349					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1								
	Personnel et comptes rattachés			UY	5 960		5 960					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	10 764		10 764					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	463 367		463 367					
	Charges constatées d'avance			VS	25 520		25 520					
	TOTAUX			VT	921 713	VU	921 713	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	54 120		54 120						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	464 472		193 923		270 549				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	115 405		115 405						
Personnel et comptes rattachés			8C	164 939		164 939						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	72 065		72 065						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	196 109		196 109						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 153		11 153						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	4 000		4 000						
Groupe et associés (2)			VI	30 706		30 706						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	405 301		405 301						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 518 270	VZ	1 247 720		270 549				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	133 537	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	30 706		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	296 083	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 160 903			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	13 421	XE	13 741		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	320				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	19 788		
	Amendes et pénalités		WJ	19 788	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							WO				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	43 959			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3				
TOTAL I							WR	238 392			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)							WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							XB			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							I6			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							WZ			
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XA		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	ZX		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	PB	ZY		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XD		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XF			
Déductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XS	
	Dt ded. exc (art. 39 decies A)		YA	Dt ded. exc (art. 39 decies B)		YB	Dt ded. exc (art. 39 decies C)		YC	XG	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	238 392	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		XL	238 392	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XO	0	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	0	XO	0	

2058A - Réintégrations diverses

au 31/12/2023

Libellé	Montant
Autres charges exceptionnelles gestion	43 959
Totalisation	43 959

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SA A TOUTE VITESSE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	1 072 290
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	238 392
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	833 899
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	833 899
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	106 753
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 31/12/2023

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

**2058B - Détail des provisions pour dépréciation
au 31/12/2023**

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

2058B - Détail des charges à payer
au 31/12/2023

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 834 929)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	84 446			ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE							
						ZF							
						ZG	(1 750 483)						
TOTAL I			ØF	(1 750 483)	TOTAL II		ZH	(1 750 483)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	244 580	289 393				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	9 454	XQ	85 654	85 582				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	42 848	52 914				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	599 653	757 827				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	972 734	1 185 715				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	5 897	7 784				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	46 400	17 563				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	52 297	25 347				
T. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	516 381	559 545				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	129 779	174 198				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *						ØB	982 051					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 I ^{er} de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SA A TOUTE VITESSE**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059 A - Détail 1...	1 008	194		815
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
				⑦	⑧	⑨	
		⑩	⑪	19%	15% ou 12,80%	0%	⑫
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	6 936	6 121	6 121			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		6 121				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	{ B }			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées
au 31/12/2023

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme
VOLVO XC90 FH-2 06/12/2022	777		83		694	5 000	4 306	
Renault Kangoo 10/07/2023	123		3		120	1 936	1 816	
Piaggio MP3 FR- 26/08/2023	108		108					
Totalisation	1 008		194		815	6 936	6 121	

2059A - Divers autres éléments
au 31/12/2023

Libellé	Court terme	19%	Long terme 15% ou 12,8%	0%	Plus-values 19%
Totalisation					

Désignation de l'entreprise : **SA A TOUTE VITESSE**Néant ☐*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APTORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SA A TOUTE VITESSE**Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ :

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées

exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❸
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023 Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	53	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 580 222	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	8 045	
TOTAL 1	OX	2 588 268	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	35	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	35	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	353 050	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	456 044	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4 977	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	814 071	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 774 231
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 774 231
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 588 268	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 38106102700045

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA A TOUTE VITESSE

ADRESSE (voie) 26/2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL 93170 VILLE BAGNOLET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 172 478

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COHEN Prénom(s) Julien
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 172 478
Naissance : Date 12051966 N° département 94 Commune FONTENAY SOUS BOIS Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie RUE DES MARRONNIERS
Code postal 75016 Commune PARIS 16 Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)☒ (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 38106102700045

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA A TOUTE VITESSE

ADRESSE (voie) 26/2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL 93170 VILLE BAGNOLET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2067
(2024)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SA A TOUTE VITESSE**

du **01/01/2023**

Adresse **26/2 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE**

93170 BAGNOLET

au **31/12/2023**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	SEEGOLAM RANJEETA	COMPTABLE	83 RUE DU BEARN	93290 TREMBLAY EN FRANCE				
2	COHEN KAREN	DIRECTRICE RESSOURCES	2 RUE DES MARRONNIERS	75016 PARIS				
3	COHEN JULIEN	DIRECTEUR	2 RUE DES MARRONNIERS	75016 PARIS				
4	ESPINAR PACH LAURENT	RÉGULATEUR VOL TIGEUR	11 CHEMIN DU PARC DE CHARON	75020 PARIS				
5	RINGARD ALAIN	DISPATCHEUR	3 SENTE DES BIAUNES	95240 CORMEILLE EN PARISIS				
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	32 548			32 548				32 548
2	32 400			32 400				32 400
3	31 800			31 800				31 800
4	30 480			30 480				30 480
5	30 000			30 000				30 000
6								
7								
8								
9								
10								
**	157 228			157 228				157 228

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	157 228	- de l'exercice ⑩	238 392
- de l'exercice précédent ⑩	169 320	- de l'exercice précédent ⑩	169 422
Nom et qualité du signataire JULIEN COHEN DIRECTEUR		A BAGNOLET, le 15/05/2024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

A TOUTE VITESSE
Société Anonyme
Au capital de 1.724.780,00 Euros
Siège social : 28, avenue de la République
93170 BAGNOLET
RCS BOBIGNY B 381 061 027

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre,

Le 1^{er} juin, à 10 heures,

Au siège social,

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple.

Les membres de l'assemblée générale ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

Monsieur Julien COHEN préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Madame Karen OHANA, épouse COHEN, et Monsieur Julien COHEN, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Karen OHANA assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du tiers du capital social et ayant le droit de vote et que l'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque représentant du Comité d'Entreprise ;

- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2023,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion du conseil d'administration,
- Le rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Le texte des projets de résolutions.

Le président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 du code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 du code de commerce ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion ;
- Lecture du rapport spécial sur les plans d'options ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Poursuite de l'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux de cet exercice se soldant par un bénéfice net comptable d'un montant de 160.903,00 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code sont nulles.

L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se traduit par bénéfice net comptable d'un montant de 160.903,00 Euros en totalité au poste de report à nouveau qui s'élève désormais à (1.589.580,00) Euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes ou d'acompte sur dividendes au titre des trois exercices précédents.

L'assemblée générale décide enfin qu'aucun jeton de présence ne sera attribué au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités, notamment de dépôt ou de publicité.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

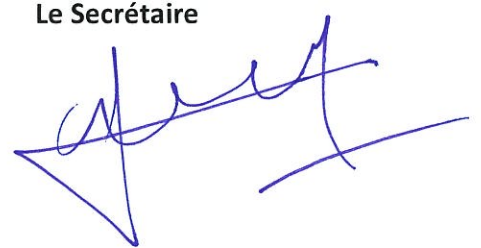
Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire



A TOUTE VITESSE
Société Anonyme
Au capital de 1.724.780,00 Euros
Siège social : 28, avenue de la République
93170 BAGNOLET
RCS BOBIGNY B 381 061 027

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2024**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Nous n'avons pas décelé un quelconque impact financier sur la valeur des actifs et passifs au 31 décembre 2023 ou une quelconque incertitude sur la continuité d'exploitation de nos activités.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Compte tenu d'un contexte économique qui tend peu à peu à se stabiliser, nous espérons ne plus avoir à subir de baisse de chiffre d'affaires et pouvoir désormais consolider l'activité.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux des exercices précédents.

RESULTATS ET AFFECTATION DU RESULTAT DE NOTRE SOCIETE

1. Résultats

Le chiffre d'affaires s'élève à 2.574.969,00 Euros contre 2.795.557,00 Euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 2.588.302,00 Euros contre 3.254.063,00 Euros l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 2.406.927,00 Euros contre 2.711.017,00 Euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à 181.375,00 Euros contre 543.587,00 Euros l'exercice précédent.

Compte tenu du résultat financier qui s'élève à (22.786,00) Euros contre 385.157,00 Euros l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt s'élève à 158.590,00 Euros contre 928.744,00 Euros l'exercice précédent.

Le total des produits exceptionnels s'élève à 68.177,00 Euros contre 43.420,00 Euros l'exercice précédent.

Le total des charges exceptionnelles s'élève à 65.863,00 Euros contre 887.718,00 Euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève donc à 2.314,00 Euros.

2. Affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice net comptable d'un montant de 160.903,00 Euros que nous vous proposons d'affecter en intégralité au poste report à nouveau.

Le montant du report à nouveau après affectation du résultat s'élèverait désormais à (1.589.580,00) Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir une incidence significative sur son activité, ses résultats ou sa situation financière.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas effectué de dépenses concernant la recherche et développement.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Néant.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous constatons qu'au cours de l'exercice écoulé les dépenses et les charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code sont nulles.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous trouverez ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice Capital social	1 724 780,00	1 724 780,00	1 724 780,00	1 724 780,00	1 724 780,00
Nombre d'actions ordinaires Opérations et résultats :	172 478,00	172 478,00	172 478,00	172 478,00	172 478,00
Chiffre d'affaires (H.T.)	4.416.188,29	2.828.875,00	2.783.051,00	2.795.557,00	2.574.969,00
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	8.865,76	-692.318,00	-18.042,00	928.744,00	158.590,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-60.515,57	-619.789,00	-35.218,00	84.446,00	160.903,00
Résultat par action -Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,02	-4,01	0,10	0,48	0,93
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	0,26	-3,59	0,20	0,48	0,93
Dividende distribué					
Personnel Effectif salariés	90	90	58	58	58
Montant de la masse salariale	*****	*****	*****	*****	*****
Montant des sommes versées en avantages sociaux	*****	*****	*****	*****	*****

FILIALES ET PARTICIPATIONS - SOCIETES CONTROLEES

Néant

PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2023. A ce titre, nous vous rappelons que les salariés suivants participent au capital social :

- Madame Karen OHANA, épouse COHEN, directeur des ressources humaines ;

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE ECOULE – REMUNERATIONS PERCUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Monsieur Julien COHEN :

Gérant des sociétés INVEST 1, INVEST 3, INVEST 4, INVEST 5, INVEST 6 ;
Gérant des sociétés RECO 2 ;
Gérant de la société SCI J&H HOTEL ;
Gérant de la SCI BOUTICOM ;
Gérant de la SCI JULZAC 1 ;
Gérant de la SARL MES DECOUVERTES ;
Président de la société ATV ;

En sa qualité de Président et Directeur Général de la Société, Monsieur Julien COHEN a perçu de la Société au titre de l'exercice 2023, la somme de 43.884,54 Euros net.

- Madame Karen OHANA, épouse COHEN :

Directeur général délégué de la société A TOUTE VITESSE
Administrateur de la société A TOUTE VITESSE

En sa qualité de Directeur Général Délégué de la Société, Madame Karen OHANA a perçu de la Société au titre de l'exercice 2023, la somme de 40.153,11 Euros net.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Seules les personnes physiques suivantes détiennent plus du 1/20^e du capital social ou des droits de vote de la société :

- Monsieur Julien COHEN ;
- Madame Karen OHANA.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à vos administrateurs et à votre commissaire aux comptes quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, Chers actionnaires, à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Le Conseil d'Administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le Conseil d'Administration'.

A TOUTE VITESSE
Société Anonyme
Au capital de 1.724.780,00 Euros
Siège social : 28, avenue de la République
93170 BAGNOLET
RCS BOBIGNY B 381 061 027

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le 15 mai, à 10 heures,

Au siège social,

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

Monsieur COHEN Julien,
Madame Karen OHANA, épouse COHEN.

En conséquence, Monsieur Julien COHEN, Président du Conseil d'Administration, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Julien COHEN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Karen OHANA assume les fonctions de secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Examen et arrêté des comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;

- Préparation du rapport de gestion, du rapport spécial sur les options de souscription d'actions et du projet de résolutions ;
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
- Questions diverses.

I. EXPOSE DU PRESIDENT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président procède à un exposé dans lequel il retrace l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

II. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président présente et commente les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice net comptable d'un montant de 160.903,00 Euros.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Après délibération, le Conseil d'Administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et décide, à l'unanimité, de proposer à l'assemblée générale ordinaire d'affecter au poste report à nouveau ce résultat déficitaire.

Le montant du report à nouveau après affectation du résultat s'élèverait désormais à (1.589.580,00) Euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

IV. POURSUITE DE L'ACTIVITE

Après délibération après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration décide de poursuivre l'activité de la société.

V. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Néant

VI. CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Au vu de ce qui précède, le Conseil décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 1^{er} juin 2024 à 10 heures au siège social, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion ;
- Lecture du rapport spécial sur les plans d'options ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Poursuite de l'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président pour la préparation et la convocation de l'assemblée.

VII. TEXTE DES RESOLUTIONS - RAPPORT DE GESTION

Le Conseil arrête alors, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires ainsi que les termes du rapport de gestion du Conseil d'Administration. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

LE PRESIDENT

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

UN ADMINISTRATEUR

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.